

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Enquête de la DGCCRF sur les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée

Dans le cadre du plan de surveillance renforcé des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (« DAAF ») mis en place depuis 2012, la DGCCRF a indiqué avoir contrôlé 51 établissements en 2013 parmi les sites de vente en ligne, les grandes surfaces, les installateurs et les vendeurs itinérants.

Sur les 14 prélèvements effectués, 3 lots de DAAF se sont révélés non-conformes et 4 lots ont été jugés à la fois non-conformes et dangereux, en raison soit de la non-détection des feux, soit d'une puissance acoustique insuffisante pour donner l'alerte.

Près de 75 000 DAAF non-conformes et dangereux ont été retirés et rappelés du marché et les professionnels concernés ont été enjoins de mettre en œuvre les mesures correctrices appropriées.

Source :

Communiqué de presse de la DGCCRF du 1^{er} octobre 2014.

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite-des-detecteurs-autonomes-avertisseurs-fumee>